



Cahors, le 10 octobre 2019

Syndicat CFTC Finances Publiques
Monsieur Luc Velter, Président
Monsieur Rachid Azzoug, Secrétaire général
Bâtiment Condorcet
6 rue Louise Weiss
75 013 Paris

OBJET : Modification de la présence territoriale des services fiscaux / votre courrier du 22 août 2019

Messieurs,

ANGÈLE PRÉVILLE

SÉNATRICE DU LOT

COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Pour faire suite à votre courrier en date du 22 août 2019 relatif au nouveau réseau de proximité de la DGFIP, veuillez trouver, annexés, le courrier que j'ai adressé à Madame la Directrice Départementale du Lot sur le sujet ainsi que la réponse apportée.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.

Angèle Prévile



Cahors, le 16 juillet 2019

Madame Jacqueline Raynaud-de-Brianson
Administratrice Générale des Finances Publiques
Directrice Départementale du Lot
190, rue Wilson
46 009 Cahors cedex 9

ANGÈLE PRÉVILLE

SÉNATRICE DU LOT

OBJET : Modification de la présence territoriale des services fiscaux

COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Madame la Directrice départementale des Finances Publiques,

Par un courrier en date du 6 juin dernier, Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, m'a fait part du projet de modification de la présence territoriale des services de la DDFIP dans le département du Lot actuellement conduit. Je vous remercie d'avoir organisé une rencontre le 8 juillet pour me présenter sa déclinaison dans notre département.

Nul ne contestera la nécessité d'une adaptation à la société actuelle du maillage de la DGFIP. Cependant, je tiens à vous faire part de mes inquiétudes quant à l'orientation retenue, qui se traduirait inmanquablement par une fragilisation du service public de proximité à plusieurs égards.

Le recours accru à la dématérialisation, s'il correspond effectivement à une évolution sociétale massive, ne saurait en aucun cas devenir la seule interface existant entre les usagers et vos services. De nombreuses personnes demeurent encore très éloignées de telles logiques de fonctionnement et seront pénalisées par la réforme proposée.

De plus, l'indicateur de la présence d'une structure par canton, à moins de trente minutes maximum de tout usager, s'il est utile, n'est en aucun cas suffisant ou satisfaisant en lui seul. La poursuite du développement des maisons de service au public engagées durant le quinquennat précédent, telle que mise en œuvre par le gouvernement, est en effet biaisée : regrouper au même endroit de nombreux services publics est aujourd'hui nécessaire pour

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

faciliter les démarches administratives de nos concitoyens. Néanmoins, cette dernière ne peut être fonctionnelle que si les amplitudes d'ouverture de ces services publics sont adaptées. Ce qui n'est pas le cas dans les propositions d'organisation qui nous sont remontées : schématiquement, l'ouverture de cinq sites deux heures par semaine n'est pas équivalente à la fermeture d'un site ouvert à temps plein.

Ainsi, je crains que la hausse du nombre des points d'ouverture des services fiscaux ne masque en pratique une baisse générale marquée du nombre d'heures d'ouverture de ces services. En ce sens, je souhaiterais pouvoir disposer des éléments relatifs à ces horaires d'ouverture.

De la même manière, axer les relations avec les usagers sur les prises de rendez-vous peut être une piste intéressante mais dépend grandement des horaires d'ouverture proposées à nos concitoyens. La véritable avancée serait de permettre aux personnes ayant besoin de rencontrer vos services de ne pas être contraintes de poser une demi-journée de congés pour ce faire. Je souhaiterais en ce sens également disposer de précisions.

De plus, même si les « points de rencontre » avec le public sont multipliés, les usagers seront certes renseignés mais les agents n'auront pas la capacité à résoudre les problèmes qui leur sont soumis, ce qui est, à mon sens, un défaut majeur de ce dispositif.

Enfin, je pense primordial de maintenir les services publics en leur dimension humaine dans nos territoires ruraux. En effet, la relation interpersonnelle est la seule manière efficace et bienveillante de régler certains problèmes. L'humain doit demeurer au cœur des relations que l'administration entretient avec l'utilisateur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice départementale des Finances Publiques, l'expression de ma considération distinguée.

Angèle Prévile





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors, le 26 juillet 2019

190 RUE WILSON
46 000 CAHORS

TELEPHONE 05 65 20 32 00

ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Madame la Sénatrice,

Par courrier en date du 16 juillet faisant suite à notre rencontre du 8 juillet, vous m'avez fait part de vos constats et de vos attentes liés au nouveau réseau de proximité de la Direction départementale des Finances publiques du Lot.

Par la présente, je souhaite vous apporter quelques éléments de réponse ou d'éclairage complémentaires.

En premier lieu, vous évoquez l'indicateur de la présence de nos services retenu qui ne vous paraît pas suffisant ou satisfaisant à lui seul. Sur cet élément, nous ne parlons pas d'indicateur mais plutôt de consignes devant permettre l'élaboration du projet à savoir a minima d'un point de proximité par canton et d'un temps d'accès de trente minutes pour les usagers. Ce projet sert de base à la concertation qui vient d'être lancée. Cette dernière doit nous permettre d'identifier les besoins de la population pour la satisfaire au mieux sur ses attentes vis-à-vis de nos services. Il convient également de préciser que mes services ont vocation à rejoindre les Maisons France Service qui seront dans la majorité des cas d'anciennes MSAP, mises en place par les élus avec l'aide de la Préfecture.

Concernant l'amplitude horaire que vous évoquez, nous nous adapterons au mieux aux horaires fixées par les services présents qui doivent déjà intégrer, à n'en pas douter, les besoins des usagers. Cette adaptation se réalisera quelles que soient les modalités d'accueil (avec ou sans rendez-vous).


Vous vous inquiétez également sur la capacité de l'agent, recevant l'usager, à résoudre les problèmes soumis. Comme j'ai pu vous le dire lors de notre rencontre actuellement l'usager n'a pas la garantie, en se rendant dans sa trésorerie, d'obtenir les réponses à toutes ses interrogations. En effet, de part les missions confiées aux agents des trésoreries, ces derniers n'interviennent pas dans tous les domaines de compétences de la DGFIP. Dans le cadre du nouveau réseau de proximité proposé, l'agent qui assurera la mission d'accueil, telle que prévue, aura préalablement bénéficié d'une formation renforcée sur les missions les plus sollicitées à l'accueil. Si cet agent n'est pas en mesure d'apporter une solution complète, l'usager aura dans tous les cas la garantie que son dossier est pris en charge et qu'une réponse lui sera apportée sans avoir à réaliser de nouvelles démarches.

Madame Angèle Prévile
Sénatrice du Lot
91, Boulevard Gambetta
46 000 CAHORS

Enfin, cette présence renforcée des services de la DDFiP, au plus près des usagers, est de nature à conserver la dimension humaine à laquelle vous êtes attachée, seule la fréquence sera adaptée au besoin de la population, en concertation avec les élus.

J'espère avoir répondu par la présente à vos interrogations et lever les points d'inquiétude. Je reste à votre disposition si vous le souhaitez compléter votre information.

Veillez agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jacqueline RAYNAUD – de BRIANSON
Directrice départementale des Finances publiques du Lot